

**TRIBUNAL DE PROXIMITE DE POISSY**

89 avenue Maurice Berteaux

78300 POISSY

Tél : 01 39 65 05 35

Mail : [tutelles.tprx-poissy@justice.fr](mailto:tutelles.tprx-poissy@justice.fr)

Permanence du service tutelle : Lundi et vendredi : 8h45 – 12h

**Requête en vue de la  
LOCATION D' UN LOGEMENT  
DE LA PERSONNE PROTEGEE**

**(article 426 du Code civil)**

**Type de mesure:**

Tutelle

Curatelle

**Nom (curateur ou tuteur) :**

**Téléphone :** .....

**Nom de la personne protégée :**

**Mail :** .....

La personne protégée est actuellement :

- en maison de retraite
- à l'hôpital
- autre : .....

Elle est propriétaire d'un bien immobilier situé :

Ce bien était son domicile  principal  sa résidence secondaire et je sollicite l'autorisation de le mettre en location au prix de ..... .. euros par mois charges comprises.

**Motifs/ raison de cette demande ( à remplir OBLIGATOIREMENT ) :**

.....

**Pièces jointes (nécessaires):**

- deux attestations de valeur du bien établies par des agences immobilière ou études notariales,
- un certificat médical d'un médecin spécialiste ou traitant n'étant pas celui de l'établissement (EHPAD ou maison de retraite) qui atteste que le retour de la personne protégée à son domicile est impossible (si la location projetée est le domicile principal),

- nom du médecin :
- date du certificat :

Fait à :

Le :

**Signature :**

*Cadre réservé au tribunal*

- Dossier complet
- Dossier incomplet. Merci de remplir une nouvelle requête et de joindre toutes les pièces nécessaires.

**Minute n°** (à remplir par le greffe) :

**ORDONNANCE**

Nous, ..... ..Juge des Tutelles au Tribunal de Proximité de Poissy  
assistée de ..... .. greffier,

Vu l'article 426 du Code civil, les termes de la requête et les pièces produites,

- Autorisons** l'opération dans les termes exactes de la requête ci-dessus, qui apparaît conforme aux intérêts de la personne protégée
- N'autorisons pas** l'opération pour les motifs suivants :

**Ordonnons** l'exécution provisoire de la décision.

**Disons** qu'il nous sera justifié de l'exécution de l'opération dans un délai de 3 mois après l'opération.

A Poissy, le .....

Le greffier

Le juge des tutelles